



Ministère de l'Aménagement du Territoire national,  
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Agence Urbaine de Khénifra



Dans les conditions actuelles de pandémie de coronavirus que connaît le pays à l'instar des autres pays du monde, des mesures de préservation de la santé publique ont été engagées afin de limiter les risques de propagation du virus, voire de son éradication. Dans ce cadre, les initiatives engagées par l'Agence urbaine de Khénifra afin d'accompagner le mouvement national de lutte contre le COVID-19 représentant cette pandémie sont de trois ordres à savoir des actions de solidarité, de continuité du service public dont le paiement des prestations des entreprises et bureaux d'études et enfin des actions caractère sanitaire.

- **Actions de solidarité :**

A l'instar de toutes les représentations du ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme de l'Habitat et de la Politique de la Ville, dont la contribution globale à l'effort de solidarité nationale au fonds de lutte contre le COVID-19, a atteint 60 MDh, cette Agence urbaine a contribué audit fonds d'une manière volontaire, par un budget représentant un mois de salaire du Directeur et 3 jours de salaire pour le reste du personnel affecté à cette Agence.

- **Actions de continuité de service public :**

Afin de respecter d'une part, les exigences de confinement proclamées au niveau national visant le respect des conditions sanitaires de lutte contre la pandémie et assurer d'autre part, la continuité d'un service public efficient au bénéfice du concitoyen, les mesures suivantes ont été entreprises par cette Agence :

- La désignation d'une cellule de permanence au sein de l'Agence afin de limiter la présence physique de tout le personnel de cette structure.
- La création d'un réseau de veille interactif regroupant les responsables de l'Agence afin de permettre une veille locale et interaction efficiente et continue avec les services de l'Autorité Locale (Province et Pachaleks,...) et Collectivités Territoriales ainsi qu'avec le niveau central par une communication continue avec les Directions Centrales du ministère de tutelle notamment par une remontée quotidienne, à la Direction de l'Urbanisme, des informations relatives aux prestations de cette Agence. Une plateforme de télétravail a aussi été mise en place à cet effet.
- La mise en place d'une ligne téléphonique (05 35 58 89 73/77) dédiée au public et autres partenaires et des services dématérialisés mis sur le site de l'Agence ([www.aukh.ma](http://www.aukh.ma)).
- La priorité est également donnée aux déblocages des paiements des prestations des entreprises et Bureaux d'études partenaires, selon les disponibilités de la trésorerie de l'Agence, afin de permettre aux partenaires du Privé de gérer et dépasser cette période de transition dans les meilleures conditions.

- **Actions d'ordre sanitaire :**

La désinfection des locaux de l'Agence par les services d'hygiène relevant de la Municipalité de Khénifra, et par le service dédié au sein de l'Agence avec une mise à disposition au hall d'entrée de l'Agence et au niveau de chaque étage des produits de désinfection.

Que Dieu préserve notre nation et lui permette de dépasser cette crise de pandémie sous la Haute clairvoyance de Sa Majesté le Roi, MOHAMMED VI, que Dieu le préserve.



وزارة إعداد التراب الوطني والتعمير والإسكان وسياسة المدينة  
 ⵜⴰⵎⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ | ⵙⵉⵔⵉⵏⵏⴰⵏⵜ | ⵍⵓⵎⴰⵔⴰⵏⵜ ⵏ ⵓⵔⵓⵏⵓⵏⵏⴰⵏⵜ  
 Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme,  
 de l'Habitat et de la Politique de la Ville



الوكالة الحضرية لخنيفرة  
 ⵜⴰⵎⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ | ⵙⵉⵔⵉⵏⵏⴰⵏⵜ | ⵍⵓⵎⴰⵔⴰⵏⵜ ⵏ ⵓⵔⵓⵏⵓⵏⵏⴰⵏⵜ  
 AGENCE URBAINE DE KHENIFRA

## SERVICES EN LIGNE



Géo Portail

\* Consultation interactive des documents d'urbanisme homologués .

\* Le géoportail permet de faire une consultation urbanistique en ligne similaire à la note de renseignements et de superposer différentes couches d'information.

\* 14 plans d'aménagement.



Demandez la note de renseignement

\* Dématérialisation de bout en bout la procédure de délivrance des notes de renseignements.

\* Possibilité à toute personne physique ou morale au Maroc ou à l'étranger de déposer une demande et de payer en ligne la note de renseignements délivrée par l'AUKH.



Accueil Présentation Réglement Documents Ais Contact Recherche

### NOTE DE RENSEIGNEMENTS

Bienvenue sur le système Note de Renseignements de l'Agence Urbaine de Khénifra. Pour un faire, veuillez remplir le formulaire suivant :

Nom de Demandeur *	Profession Demandeur *
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Email De Demandeur *	Tel Demandeur *
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Adresse Demandeur *	Nom du propriétaire *
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Références Foncières *	Statut Foncières *
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Continuer *	<input type="text"/>



Envoi d'une Réclamation

\* Soumission en ligne des réclamations.

\* Suivi de l'état d'avancement d'une réclamation.

\* Délais de traitement réduits.



Accueil Présentation Réglement Documents Ais Contact Recherche

### ENVOI D'UNE RÉCLAMATION

Pour envoyer votre réclamation en ligne, veuillez remplir les champs suivants :

Sélecteur *	Nom *
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Téléphone *	Email *
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Adresse *	Objet *
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Message *	
<input type="text"/>	
<input type="button" value="Envoyer"/>	

### CONTACTEZ-NOUS



Bd ZERKTOUNI, Im. N° 3,  
 LOT NAJAH KHENIFRA,  
 B.P 156 - Khénifra



Tél. : 05 35 58 89 37 / 74 - Fax : 05 35 38 57 39



contact@aukh.ma



www.aukh.ma

POUR PLUS D'INFORMATION  
 VISITEZ NOTRE SITE WEB

